

RESTRUCTURATION ET CESSIONS

- 16 Juillet 2019 -

ACCORD DE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI!





DES MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT PLUS FAVORABLES

- ➤ Un espace d'Information Conseil et un Espace Mobilité Emploi déjà à pied d'œuvre (soutien, rendez vous, orientations...)
- Des actions accentuées pour un reclassement interne avec la publication hebdomadaire de la bourse à l'emploi et de plus de facilité à sa communication
- Des mesures de mobilité interne améliorées, pour le salarié et sa famille par des aides à la mobilité géographique et professionnelle plus favorables (base 50 kms et 1 h de trajet), primes jusqu'à 2500 €, participation au permis de conduire, aides au logement ou frais d'agence, outplacement du conjoint, etc...
- ➤ Des mesures destinées à favoriser le reclassement externe avec un dispositif innovant de mobilité volontaire sécurisée; un Congé de Reclassement de qualité, portant l'allocation mensuelle à 70% de la rémunération brute et porté de 12 à 18 mois pour les plus de 50 ans et travailleurs handicapés; une couverture sociale et complémentaire conservée; la capitalisation de ce congé (sous forme extra légale avant son terme) et l'acquisition d'une prime d'équivalence partielle de CP; un accompagnement personnalisé pour la recherche d'emplois, de formations et d'aides directes; des critères d'ordre des licenciements respectueuses
- > Des mesures de temps partiels seniors financées correctement (80% pendant 12 mois puis 70% pendant les 12 mois suivants, et plus pour les salariés de plus de 58 ans)
- ➤ Une Pré Retraite Totale de qualité et améliorée en rémunération à partir du 1^{er} octobre selon l'éligibilité d'âge requis de 58 ans ½ à l'entrée dans le congé de reclassement



L'AVIS DE LA CFTC RETAIL FRANCE

Bien que les avis des élus soient défavorables au projet économique de restructuration des services / cessions ou fermetures de magasins, et particulièrement à la compression des effectifs,

un accord majoritaire et responsable a donc été trouvé avec la CFTC, FO et la CGC. Il permet à tous de bénéficier des mesures sociales dès la validation de l'accord par la DIRECCTE (adapté aux jalons de la logistique et des services d'appuis). Cet accord inscrit aussi la garantie de mesures aux moins équivalentes en cas de nouveau PSE avant 1 an. Pour ne pas être en reste auprès des salariés « repris » dans les cessions de magasins annoncées, une prime exceptionnelle de 1500 € a été obtenue.

Pour les négociateurs CFTC, dans un contexte économique tendu et une sensibilité sociale forte nourrie d'inquiétudes suite à l'annonce des résultats de 2018 et de la gestion brutale des foyers de perte, obtenir les meilleures mesures a été difficile. Mais celles-ci ainsi obtenues doivent permettre à chacun de trouver une solution d'emploi ou plus personnelle.